

Il est fâcheux de voir, dans des circonstances aussi critiques, les patriotes consommer leur temps dans de vaines discussions et de vains récits. Ne nous reposons pas trop sur la victoire. Méfions-nous des gens qui viennent nous détourner de nos délibérations par le récit de leurs prouesses, méfions-nous des faits, méfions-nous des motions d'ordre. Le temps est venu de nous livrer tout entiers à la chose publique. J'ai le chagrin de quitter demain cette Société, je retourne à mon poste ; l'Assemblée nationale m'y renvoie. Je ne vous dis pas ce que je vais faire : vous me connaissez depuis plus de trois ans, et vous savez quels sont mes sentiments. Je ne vous dirai pas ce que j'y ferai, car cela dépend des circonstances ; mais, avant de vous quitter, je demande à vous soumettre quelques réflexions.

Certes, le peuple a remporté une grande victoire, et il en remportera toujours toutes les fois qu'il voudra user de sa force et déployer son énergie. Mais nous ne savons pas en user, et il est important de le faire. Nous nous occupons des récits, comme si nous avions terrassé tous les despotes pour avoir battu leurs images. Sans doute, la force n'asservira jamais le peuple français, mais il faut qu'il se défie de l'intrigue et de l'intérêt personnel, qui jusqu'ici lui ont fait perdre le fruit de toutes ses victoires. Nous avons pris une seconde Bastille ; rappelons-nous qu'après la prise de la première nous disions : la France est libre ; et cependant il n'y a pas huit jours encore qu'elle gémissait dans l'esclavage, sous les fers que lui avaient forgés ses premiers mandataires.

Il est donc important que nous suivions avec la plus grande attention les opérations de l'Assemblée nationale, pour éviter qu'elle ne nous replonge dans de nouveaux maux. A Dieu ne plaise que je veuille jeter quelque défaveur sur la législature actuelle ! Dans cinq semaines elle n'existera plus, et elle aura fait place à la Convention nationale. Mais je ne puis me dispenser d'observer que, depuis le moment où le canon du Carrousel lui a rendu la liberté, elle n'a pas fait tout ce qu'elle aurait dû faire, elle n'a pas senti tout ce que le peuple avait fait dans la journée du 10, et il est important qu'elle le sache, il est important que nous le sachions tous. Ce doit être le catéchisme qui serve de base à tout ce que nous pourrons faire.

Le peuple, voyant qu'il avait été trompé par l'Assemblée constituante, voyant que l'Assemblée législative ne pouvait pas le sauver, est rentré dans tous ses droits, il a repris l'exercice de sa souveraineté qu'on lui avait enlevé, et qu'il n'eût jamais repris s'il n'eût déchiré sa constitution.

Le peuple, disais-je, a repris sa souveraineté, dont il lui était impossible d'user, parce que, d'une part, on avait éloigné à de très longues époques celle de la révision, et que, de l'autre, si on lui avait laissé sur le papier quelques traces de sa souveraineté dans les assemblées primaires, on avait tellement conçu cette déclaration dans le drapeau rouge de la loi martiale qu'il lui était fort difficile de jamais en user. La souveraineté une fois reprise par le peuple, il ne reste plus aucune autorité que celle des assemblées primaires ; l'Assemblée nationale elle-même ne continue à exercer quelque autorité qu'à raison de la confiance que lui accorde le peuple, qui a senti la nécessité de conserver un point de ralliement, et qui en cela a prouvé combien sa judiciaire était bonne.

Mais l'Assemblée nationale n'a-t-elle pas déjà outrepassé les bornes qu'elle devait s'imposer ? Je le dis avec franchise, elle a porté atteinte à la souveraineté du peuple en décrétant qu'elle s'occuperait du soin de nommer un gouverneur au prince royal. Quoi, vous avez crié haro sur la royauté, vous avez abattu les statues des rois, et l'on décrète l'éducation d'un prince royal ! Mais qu'en fera-t-on, de ce prince royal ? En fera-t-on un bon roi ? Vous avez abattu la statue du bon roi Henri IV. Le plus funeste présent que puisse faire au peuple le Ciel dans sa colère est de lui donner un bon roi : car, si tous avaient été des Louis XI, ils ne seraient pas venus à bout de nous plonger dans l'esclavage où ils nous ont tenus depuis des siècles. Que le prince royal n'ait donc d'autre éducation que celle de l'égalité ; qu'il sente combien le titre de citoyen est au-dessus de celui de prince ; qu'enfin l'Assemblée nationale efface le décret qu'elle a rendu sur son éducation, et qu'elle ne préjuge pas par la question importante de savoir, s'il y aura un prince royal.

Le peuple a repris sa souveraineté, et néanmoins l'Assemblée nationale a décrété aujourd'hui que les sections de Paris nommeraient un directoire. Quelle soit de directoires a donc l'Assemblée nationale ? Ne sent-elle donc pas que les seuls directoires se sont ligués dans tout l'empire contre la liberté ? Quel besoin, d'ailleurs, a-t-on de directoires ? Croirait-on encore à cette maxime de l'aristocrate

Montesquieu, qu'il est nécessaire que les pouvoirs se balancent ? Non, les autorités ne se balancent point, elles se détruisent. L'Assemblée nationale a commencé par être l'esclave du roi, et voilà pourquoi le peuple a abattu la royauté. Il ne faut donc point de directoire pour contrarier les mesures d'une municipalité patriote. En rendant ce décret, je ne dis pas que l'Assemblée nationale ait eu cette intention, mais je dis qu'elle n'est pas à la hauteur des circonstances, qu'elle ne sent pas tout ce qu'est le peuple et en quoi consiste l'exercice de sa souveraineté.

Avant de nous occuper des mesures à prendre pour empêcher que la Convention nationale que nous allons former puisse remettre le peuple dans les fers et perdre la France, il en est une qu'il est urgent de prendre. Nous avons à la tête de nos armées un général perfide, sans courage, sans talents, excepté celui des sots, le talent de l'intrigue. Il est dangereux, parce qu'il peut intriguer, égarer le soldat, et que, commandant dans un pays hérissé de places fortes, il pourrait en livrer quelques-unes à l'ennemi. Il faut donc que demain le peuple demande et obtienne la condamnation de La Fayette, le licenciement de l'état-major ; et alors les Autrichiens reculeront, car dès lors ils n'auront plus d'intelligences au milieu de vous.

Il faut donc que le peuple aille en force à l'Assemblée nationale, qu'il a bien voulu conserver ; qu'elle déclare la volonté du peuple à ce sujet, volonté qui sera contenue dans une pétition. Quant au rédacteur de la pétition, ne vous en inquiétez pas : la pétition du 10 a été rédigée par les canonniers de Paris, appuyée par les baïonnettes des fédérés et des Parisiens, sanctionnée par les piques, et elle a fait un très bon effet.

Si vous ne vous hâtez de perdre vos ennemis, vos ennemis vous perdront. Il faut donc écarter toute idée de royauté. Vous me nommeriez roi aujourd'hui que demain je serais un traître. Il faut donc changer la nature du pouvoir exécutif : car un roi, un régent, ne seront jamais qu'une machine absolument inutile, puisqu'il leur faudra toujours des ministres qui seront réellement le pouvoir exécutif. Il faut s'occuper de tous les moyens pour éloigner la corruption de la Convention nationale. Pour cela, il faut examiner quel sera le but de l'établissement de cette Convention nationale.

Cette Convention doit juger le roi. Tous les fonctionnaires publics, nommés par le roi, doivent donc être éloignés des assemblées primaires qui s'occuperont de sa formation. Ceci est très important. En second lieu, une des plus grandes causes de nos maux est le mode d'élection employé pour la législature. Tant que vous aurez des corps électoraux vous aurez de mauvais choix. Vous en avez un exemple bien frappant dans la différence sensible que l'on aperçoit entre les municipalités choisies directement par le peuple, et les départements, les tribunaux choisis par les corps électoraux. Le meilleur, le seul moyen d'avoir de bons choix est qu'ils soient faits par le peuple, tout le peuple, rien que le peuple. On gagne facilement dans un département trois ou quatre cents électeurs, on ne gagne point quatre-vingt mille citoyens.

Mais comment cette élection peut-elle se faire ? Je réponds à Dêmeunier le constituant : vous avez bien fait élire par le peuple le maire, les officiers municipaux ; pourquoi n'élirait-il pas également ses représentants ? pourquoi ce qui est possible dans une circonstance serait-il impossible dans l'autre ? Je défie qu'on réponde à cet argument. On objectera bien que cela est facile à Paris, où les sections délibérantes se touchent, s'avoisinent ; mais à cela je réponds que la seule différence est que les commissaires chargés de porter les vœux de chaque section au centre commun feront une lieue, deux lieues, au lieu de faire un quart de lieue, une demi-lieue, comme cela se fait pour Paris.

J'insiste fortement sur ce point, car sans cela la Convention ne sera pas meilleure que la législature actuelle. Je me résume, et je demande que l'on fasse une pétition que l'on appuiera de ces arguments un peu bruyants, qui ne laissent pas que d'y donner du poids. Le but de cette pétition sera de demander : 1° que La Fayette soit mis sur-le-champ en état d'accusation ; 2° que l'Assemblée nationale n'organise pas de directoire du département de Paris, parce que, le peuple ayant repris ses pouvoirs, c'est à lui seul de régler le mode qu'il croit le plus convenable pour organiser ses autorités constituées ; 3° qu'aucun fonctionnaire public à la nomination du pouvoir exécutif ne soit admis aux assemblées primaires réunies pour nommer la Convention nationale ; 4° qu'il n'y ait point de corps électoraux pour cette nomination, mais que les assemblées primaires élisent directement et parmi tous les citoyens sans distinction en actifs et non actifs ; 5° que tout l'état-major de l'armée soit licencié ; 6° enfin que l'Assemblée nationale, pour ne pas influencer d'avance la Convention nationale, retire son décret de compassion relatif au gouverneur du prince royal.

Je vais à Metz, et demain, à pareille heure, je serai à plus de quarante lieues de vous. Nous ne nous perdrons pas de vue pour cela, et tous les moments que pourront me laisser de libres les fonctions que je vais remplir, je me ferai un devoir de venir les passer avec vous.

François Paul Nicolas Anthoine, discours à la tribune des Jacobins, le 12 août 1792.